

Période de césure 2025/2026

Formulaire de demande de l'étudiant à compléter et - à déposer sur la plateforme e-candidat

Nom : Prénom :

N° étudiant :

@ : Tél :

Formation dans laquelle l'étudiant-e a candidaté (niveau, mention, parcours) :

.....

Période de césure souhaitée (case à cocher) :

Semestrielle – 1^{er} semestre

Semestrielle – 2^{ème} semestre

Annuelle

Projet de césure (case à cocher) :

Expérience en milieu professionnel en France

Expérience en milieu professionnel à l'étranger (*soumis à l'autorisation de la Direction des Relations Internationales*)

Stage en France (un par semestre) : **Fournir la convention de stage**

Stage à l'étranger (un par semestre) : **Fournir la convention de stage** :

Etudiant entrepreneur (*soumis à la validation du pôle entrepreneuriat*)

Engagement de service civique : **fournir le contrat**

Réserve (sapeurs-pompiers, police, armée) : **fournir le contrat**

Mandat électif à ou hors UPEC: **fournir un justificatif**

Expérience non rémunérée au titre de bénévole à ou hors UPEC : **fournir le contrat de bénévolat**

Formation dans un domaine différent de celui de la formation d'inscription d'origine : **fournir attestation d'inscription**

Sportif ou artiste de haut niveau : **fournir un justificatif**

Etudiant parent ou aidant familial (aidant d'un proche en perte d'autonomie, handicap ou maladie chronique) :

Fournir une attestation du médecin ou du service social

Pièces à joindre à la demande :

Lettre de motivation de projet de césure

CV

Justificatifs de la période de césure

Rappel réglementaire national :

Code de l'éducation articles L61-12 et D611-13 à D611-20

Circulaire n°2019-030 du 10 Avril 2019 relative à la « Mise en œuvre de la suspension temporaire des études dite période de césure dans les établissements publics »

Décret 2021-1154 du 3 septembre 2021 césure sous forme de stage

Circulaire n° 2017-146 du 7-9-2017 Reconnaissance de l'engagement des étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur sous tutelle directe du ministère en charge de l'enseignement supérieur Circulaire du 23-3-2022 sur la vie étudiante et l'engagement